

# LE PARLEMENT ET LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

## Corée

LA SITUATION EN CORÉE a été discutée en détail à la Chambre des communes les 26, 28, 29 et 30 juin. Un compte rendu de ces débats figure aux pages 267-272.

### Réunion à Londres du Conseil de l'Atlantique-Nord

Le 5 juin, M. Pearson a présenté un rapport sur la réunion du Conseil de l'Atlantique-Nord tenue à Londres du 15 au 18 mai.\*

Ont participé au débat: M. Cordon Graydon (député conservateur-progressiste de Peel), M. M. J. Coldwell, chef du parti CCF, M. Solon E. Low, chef du parti créditiste, M. J. M. Macdonnell (député conservateur-progressiste de Toronto-Greenwood) et M. J. H. Blackmore (député créditiste de Lethbridge).

### Réunion du Comité consultatif du Commonwealth à Sydney (Australie)

Les 5 et 29 juin, le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. L. B. Pearson, et le ministre des Pêcheries, M. R. H. Mayhew, ont présenté chacun un rapport sur la conférence du Commonwealth tenue en mai à Sydney (Australie), et qui avait pour objet d'étudier l'assistance économique aux régions du sud et du sud-est de l'Asie. Des extraits de leurs déclarations figurent aux pages 276-278.

### Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara

Le 14 juin, M. Pearson a proposé à la Chambre des communes la ratification du Traité concernant la dérivation des eaux du Niagara entre le Canada et les États-Unis, signé à Washington le 27 février 1950. Suivent quelques extraits du discours qu'il a prononcé à cette occasion:

L'objet de ce Traité est d'établir une réglementation permanente à l'égard de la dérivation des eaux de la rivière Niagara, en vue de la production d'énergie électrique, et d'assurer la conservation des beautés naturelles de la rivière et des chutes Niagara . . . Les accords antérieurs sur l'utilisation de l'eau du Niagara ne stipulaient que le volume d'eau que chaque pays pouvait détourner. Le volume non utilisé devait s'écouler par les chutes. Dans le présent Traité, la façon de procéder est modifiée du tout au tout. L'article IV réserve un volume déterminé d'eau pour les chutes et les rapides et l'article V autorise l'utilisation du reste à la production de force motrice . . . L'article VI prévoit une répartition égale entre les deux pays de l'eau disponible pour la production de force motrice. Il ne vise pas le volume d'eau qui s'ajoutera aux Grands lacs grâce aux travaux entre le Lac Long et Ogoki, car le Canada utilisera seul ce volume d'eau . . . On compte que les deux pays pourront normalement utiliser plus d'eau qu'auparavant. Ce qui importe le plus peut-être pour le Canada, c'est qu'un accord permanent remplace les ententes provisoires. Nous pourrions ainsi aménager de nouvelles centrales d'énergie du dernier modèle et tirer meilleur parti de l'eau disponible . . . Nous espérons que les États-Unis ratifieront bientôt l'accord concernant la dérivation des eaux du Niagara, afin qu'on puisse commencer aussitôt que possible un nouvel aménagement de ces sources d'énergie.

La Chambre des communes a adopté la motion visant à ratifier le Traité.

\* On trouvera un compte rendu de cette réunion à la page 273.